

## PAIEMENT D'INTÉRÊTS

### CONDITIONS GÉNÉRALES EN DATE DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2015

---

Tous les termes commençant par une majuscule ont le sens qui leur est attribué dans les présentes ou s'ils ne sont pas définis dans les présentes, doivent être interprétés conformément au Règlement portant sur la prestation de services d'exécution d'ordres d'achat et de vente de droits de propriété, ainsi qu'à la tenue de comptes de droits de propriété et de comptes espèces par X-Trade Brokers DM S.A. (les « Conditions Générales - Marchés de Gré à Gré ») en date du 16 juillet 2015.

#### 1. Définitions :

- a. **Taux d'Intérêt Annuel** – taux d'intérêt annuel tel qu'indiqué dans le Tableau des Taux d'Intérêt, utilisé pour calculer le Taux d'Intérêt Quotidien ;
- b. **Solde Quotidien Moyen** – moyenne arithmétique du Solde d'un Compte donné pour chaque jour du mois concerné ; (somme du Solde pour chaque jour du mois divisé par le nombre de jours dans le mois) ;
- c. **Paiement d'Intérêts Quotidien** – le montant obtenu en multipliant la Base de Calcul des Intérêts d'un Compte donné pour un jour donné par le Taux d'Intérêt Quotidien ; utilisé pour calculer le Paiement d'Intérêts ;
- d. **Taux d'Intérêt Quotidien** – taux d'intérêt quotidien calculé comme étant égal à  $1/365^e$  du Taux d'Intérêt Annuel applicable tel qu'indiqué dans le Tableau des Taux d'Intérêt ;
- e. **Base de Calcul des Intérêts** – montant égal à la différence entre la Marge Disponible et la Limite de Transaction (Marge Disponible - Limite de Transaction) pour un Compte donné et un jour donné ;
- f. **Paiement d'Intérêts** – montant que le client est susceptible d'obtenir sous réserve que toutes les conditions prévues dans les Conditions Promotionnelles soient satisfaites, calculé conformément à ce qui est indiqué dans les Conditions Promotionnelles ;

X-Trade Brokers DM S.A. (France) est la succursale de Paris de la société X-Trade Brokers DM S.A. - 32 rue de la Bienfaisance- 75008, Paris (France), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 522 758 689. Conformément aux dispositions de l'article L.621-9 du Code monétaire et financier, X-Trade Brokers DM S.A. (France) est contrôlée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

X-Trade Brokers DM S.A. est une entreprise d'investissement polonaise dument agréée et autorisée par la Polish Financial Services Authority (KNF) à exercer, sous le contrôle de cette dernière et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), son activité sur le territoire français, par l'intermédiaire de sa succursale de Paris, sous le N° 11533 LS.

- g. **Tableau des Taux d'Intérêt** – le tableau figurant en annexe des Conditions Promotionnelles. Le Tableau des Taux d'Intérêt est le seul document servant de base à la détermination du Taux d'Intérêt Annuel devant être utilisé pour calculer le montant du Paiement d'Intérêts sur la base de la Devise du Compte, du Solde Quotidien Moyen et du Volume de Négociation Total ;
  - h. **Exigences Minimales** – exigences devant être remplies par le Client pour bénéficier de la Promotion ;
  - i. **Promotion** – offre établie conformément aux Conditions Promotionnelles en vertu de laquelle le Client peut obtenir un Paiement d'Intérêts conformément aux présentes ;
  - j. **Conditions Promotionnelles** – termes et conditions régissant la Promotion tels que définis dans les présentes ;
  - k. **Volume de Négociation Total** – pour un mois donné, somme des Volumes de Négociation en Lots de chacun des jours du mois concerné ;
  - l. **Transaction** – toutes transactions effectuées par le Client à l'exception des : (i) CFD sur ETF ; (ii) CDF sur Actions ; (iii) Options (si applicable) ;
  - m. **Volume de Négociation** – volume en Lots des Transactions clôturées pendant le jour concerné ;
2. La Promotion débute le 1<sup>er</sup> septembre 2015. Le premier Paiement d'Intérêts doit être effectué le 1<sup>er</sup> octobre 2015.
  3. XTB peut cesser la Promotion à tout moment pour toute raison.
  4. La Promotion ne s'applique pas aux Clients ayant droit à un quelconque paiement d'intérêts de XTB en vertu de toute autre offre que celle stipulée dans les présentes.
  5. Si le Client dispose de plus d'un Compte, la Promotion s'applique séparément pour chacun des Comptes. Le Volume de Négociation, le Solde, le Volume de Négociation Total, le Solde Quotidien Moyen et la Base de Calcul des Intérêts au titre d'un Compte n'ont pas d'incidence sur le calcul du Paiement d'Intérêts d'un autre Compte du Client.

X-Trade Brokers DM S.A. (France) est la succursale de Paris de la société X-Trade Brokers DM S.A. - 32 rue de la Bienfaisance- 75008, Paris (France), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 522 758 689. Conformément aux dispositions de l'article L.621-9 du Code monétaire et financier, X-Trade Brokers DM S.A. (France) est contrôlée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).


X-Trade Brokers DM S.A. est une entreprise d'investissement polonaise dument agréée et autorisée par la Polish Financial Services Authority (KNF) à exercer, sous le contrôle de cette dernière et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), son activité sur le territoire français, par l'intermédiaire de sa succursale de Paris, sous le N° 11533 LS.

6. Pour un mois donné, le Client a droit au Paiement d'Intérêts si les Exigences Minimales pour un Compte concerné sont satisfaites au cours de ce mois.
7. Les Exigences Minimales sont celles relatives (i) au Volume de Négociation Total d'un montant minimum de 30 lots pour le mois concerné et (ii) au Solde Quotidien Moyen, telles que déterminées dans le Tableau des Taux d'Intérêts sur le mois concerné ; l'exigence en matière de Solde Quotidien Moyen dépendant de la Devise du Compte.
8. A minuit chaque jour, XTB vérifie et enregistre (capture instantanée) le Volume de Négociation, le Solde et la Base de Calcul des Intérêts pour le jour concerné sur le Compte concerné ;
9. Le Tableau des Taux d'Intérêt constitue le seul et exclusif document servant de base à la détermination du Taux d'Intérêt Annuel.
10. Le Taux d'Intérêt Annuel pour un mois donné dépend de la Devise du Compte, du Solde Quotidien Moyen et du Volume de Négociation Total.
11. XTB est en droit de modifier le Tableau des Taux d'Intérêts. Les nouveaux Taux d'Intérêt Annuels et les autres modifications du Tableau des Taux d'Intérêts s'appliquent à compter du premier jour du mois suivant ou, en tout état de cause, sept jours au plus tôt à compter de ces modifications.
12. Le Tableau des Taux d'Intérêt indique le niveau maximum du Solde Quotidien Moyen devant être pris en compte pour la détermination du Taux d'Intérêt Annuel.
13. Le niveau maximum de la Base de Calcul des Intérêts pris en compte lors du calcul du Paiement d'Intérêts Quotidien est égal au niveau maximum concerné du Solde Quotidien Moyen tel qu'indiqué dans le Tableau des Taux d'Intérêt.

X-Trade Brokers DM S.A. (France) est la succursale de Paris de la société X-Trade Brokers DM S.A. - 32 rue de la Bienfaisance- 75008, Paris (France), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 522 758 689. Conformément aux dispositions de l'article L.621-9 du Code monétaire et financier, X-Trade Brokers DM S.A. (France) est contrôlée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

X-Trade Brokers DM S.A. est une entreprise d'investissement polonaise dument agréée et autorisée par la Polish Financial Services Authority (KNF) à exercer, sous le contrôle de cette dernière et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), son activité sur le territoire français, par l'intermédiaire de sa succursale de Paris, sous le N° 11533 LS.

**XTB France**  
32 rue de la Bienfaisance  
75008 Paris

 +33 01 53 89 60 30

 commercial@xtb.fr


[www.xtb.com/fr](http://www.xtb.com/fr)

14. Le premier jour de chaque mois, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015, XTB vérifie si, pour un Compte concerné, les Exigences Minimales ont été satisfaites pour le Compte au cours du mois précédemment écoulé ; dans l'affirmative, le Paiement d'Intérêts, calculé comme stipulé dans les présentes, après déduction des taxes le cas échéant applicables, est transféré sur le Compte au plus tard le 10<sup>e</sup> jour du mois.
15. Le montant du Paiement d'Intérêts est calculé comme suit :
- Le Taux d'Intérêt Quotidien est calculé en divisant le Taux d'Intérêt Annuel tel que déterminé dans le Tableau des Taux d'Intérêt par 365 ;
  - Le Paiement d'Intérêts Quotidien pour chaque jour du mois est calculé en multipliant la Base de Calcul des Intérêts pour le jour concerné par le Taux d'Intérêt Quotidien ;
  - Le Paiement d'Intérêts est calculé en faisant la somme des Paiements d'Intérêts Quotidiens pour chaque jour du mois concerné.
16. Dans le cas où le Client aurait enfreint une quelconque stipulation des Conditions Promotionnelles, des Conditions Générales – Marchés de Gré à Gré ou du Contrat, XTB se réserve le droit inconditionnel de refuser toute demande de Paiement d'Intérêts du Client.

X-Trade Brokers DM S.A. (France) est la succursale de Paris de la société X-Trade Brokers DM S.A. - 32 rue de la Bienfaisance- 75008, Paris (France), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 522 758 689. Conformément aux dispositions de l'article L.621-9 du Code monétaire et financier, X-Trade Brokers DM S.A. (France) est contrôlée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

X-Trade Brokers DM S.A. est une entreprise d'investissement polonaise dument agréée et autorisée par la Polish Financial Services Authority (KNF) à exercer, sous le contrôle de cette dernière et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), son activité sur le territoire français, par l'intermédiaire de sa succursale de Paris, sous le N° 11533 LS.

**XTB France**  
32 rue de la Bienfaisance  
75008 Paris

 +33 01 53 89 60 30

 commercial@xtb.fr

[www.xtb.com/fr](http://www.xtb.com/fr)


## Annexe – Tableau des Taux d'Intérêt


Tableau des Taux d'Intérêt				
Devise du Compte	Volume de Négociation Total (en lots)	Solde Quotidien Moyen		
		5 000 - 49 999	50 000 - 99 999	100 000 - 500 000
USD		5 000 - 49 999	50 000 - 99 999	100 000 - 500 000
	30 – 499,99	0,25%	0,30%	0,40%
	500 – 999,99	0,40%	0,50%	0,60%
	1 000 et plus	0,60%	0,70%	0,80%
EUR		5 000 - 49 999	50 000 - 99 999	100 000 - 500 000
	30 - 499,99	0,20%	0,30%	0,40%
	500 – 999,99	0,40%	0,50%	0,60%
	1 000 et plus	0,60%	0,70%	0,80%

X-Trade Brokers DM S.A. (France) est la succursale de Paris de la société X-Trade Brokers DM S.A. - 32 rue de la Bienfaisance- 75008, Paris (France), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 522 758 689. Conformément aux dispositions de l'article L.621-9 du Code monétaire et financier, X-Trade Brokers DM S.A. (France) est contrôlée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

X-Trade Brokers DM S.A. est une entreprise d'investissement polonaise dument agréée et autorisée par la Polish Financial Services Authority (KNF) à exercer, sous le contrôle de cette dernière et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), son activité sur le territoire français, par l'intermédiaire de sa succursale de Paris, sous le N° 11533 LS.

**XTB France**  
 32 rue de la Bienfaisance  
 75008 Paris

 +33 01 53 89 60 30

 commercial@xtb.fr

[www.xtb.com/fr](http://www.xtb.com/fr)